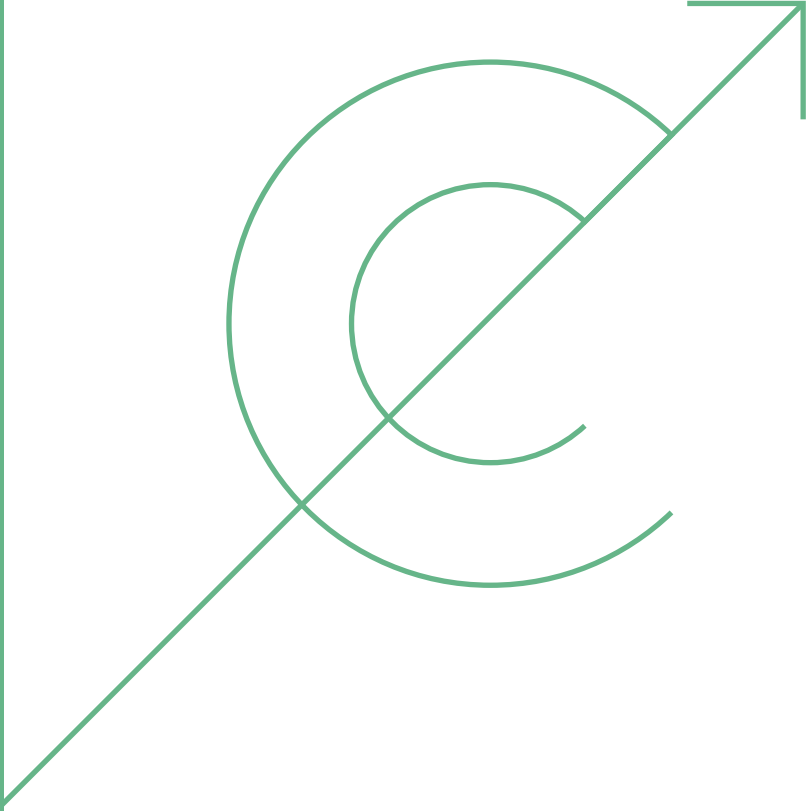


**Guide des
services de l'OMPI à l'intention
des offices d'enregistrement
de domaines correspondant
aux codes
de pays**

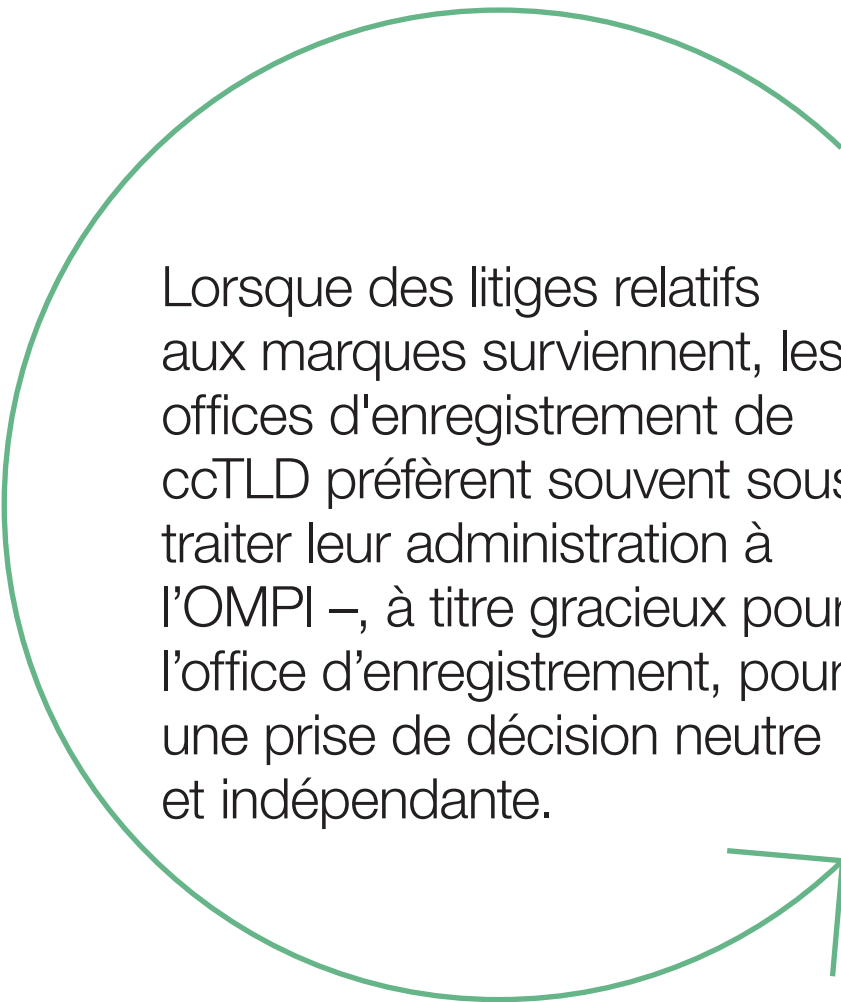


WIPO | ADR

Arbitration
and Mediation
Center



Les enregistrements de noms de domaine correspondant aux codes de pays ("ccTLD") sont un moyen d'identification important pour les entreprises locales. Leur nombre ne cesse d'augmenter au fil du temps.



Lorsque des litiges relatifs aux marques surviennent, les offices d'enregistrement de ccTLD préfèrent souvent soustraire leur administration à l'OMPI –, à titre gracieux pour l'office d'enregistrement, pour une prise de décision neutre et indépendante.

Le présent guide fournit aux offices d'enregistrement de ccTLD et aux autorités nationales des informations sur les méthodes de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine entre tiers permettant de gagner du temps et de faire des économies.

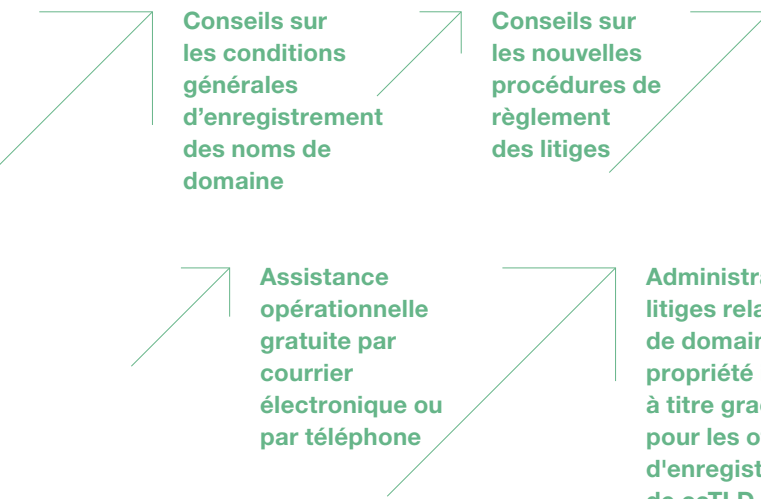
Le guide expose les principales caractéristiques de la conception d'un système efficace de règlement extrajudiciaire des litiges.

Il fournit également des informations sur les Principes directeurs de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (Principes UDRP) établis par l'OMPI et sur la possibilité de les adapter aux besoins particuliers des ccTLD.

L'OMPI peut apporter une assistance aux offices d'enregistrement ccTLD de différentes manières

Un large éventail d'éléments d'ordre national, économique, culturel et linguistique revêtent une importance fondamentale pour les ccTLD.

Afin de lutter contre l'enregistrement abusif de noms de domaine qui entrent en conflit avec les droits de propriété intellectuelle, et en particulier de régler les litiges entre tiers, le programme de l'OMPI sur les ccTLD pourrait aider les offices d'enregistrement de ccTLD de la manière suivante :



Conseils sur les conditions générales d'enregistrement des noms de domaine

Conseils sur les nouvelles procédures de règlement des litiges

Adaptation et mise à jour des politiques de règlement des litiges existantes

Assistance opérationnelle gratuite par courrier électronique ou par téléphone

Administration des litiges relatifs aux noms de domaine liés à la propriété intellectuelle à titre gracieux pour les offices d'enregistrement de ccTLD.

Pourquoi choisir l'OMPI comme prestataire de services de règlement des litiges?

- Sous traitance des litiges entre les tiers relatifs aux noms de domaine liés à la propriété intellectuelle
- Réduction de la nécessité pour les offices d'enregistrement de ccTLD de consacrer des ressources à l'administration des litiges
- Réduction de la charge de travail des tribunaux nationaux
- Mise à profit de l'expertise de l'OMPI qui a établi les Principes UDRP comme modèle international
- Mise à profit de l'indépendance et de la neutralité de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies
- Mise à profit de l'expérience de l'OMPI en matière de règlement de litiges internationaux
- Mise à profit des compétences linguistiques diversifiées de l'OMPI
- Accès aux ressources en ligne gratuites de l'OMPI relatives aux modèles de plainte et de réponse
- Utilisation de la liste établie par l'OMPI comptant des centaines d'experts provenant de divers pays
- Mise à profit d'une expérience en matière d'approche flexible dans les domaines juridique et politique.



Programme de l'OMPI sur les ccTLD

Depuis le lancement du programme de l'OMPI sur les ccTLD en 2000, l'OMPI fournit des **conseils** de politique générale en matière de règlement extrajudiciaire des litiges et des services connexes **d'administration des litiges** pour un grand nombre de ccTLD du monde entier.

L'OMPI aide les ccTLD à adopter des politiques de règlement des litiges adaptant le modèle international des Principes UDRP aux **besoins locaux des ccTLD** tout en respectant les normes internationales de protection de la propriété intellectuelle.

L'efficacité du règlement extrajudiciaire des litiges concernant l'enregistrement de noms de domaine se traduit dans le nombre de ccTLD ayant déjà adopté les **Principes UDRP ou une variante** pour leurs domaines nationaux.

L'OMPI offre des services de règlement des litiges pour plus de 80 ccTLD et, depuis le début du programme de l'OMPI sur les ccTLD, elle a administré plus de 7000 litiges relatifs à des ccTLD.

L'OMPI est en mesure de collaborer avec les offices d'enregistrement ccTLD intéressés par un simple échange de courriels ou, sur demande, par un Protocole d'entente.

Services mondiaux de l'OMPI de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine

Ayant son siège à Genève (Suisse), le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) offre un large éventail d'options de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle.

Dans le domaine spécifique des noms de domaine de l'Internet, l'OMPI a, depuis plus de deux décennies, largement participé à l'élaboration de politiques de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS).

Les Principes UDRP, établis par l'OMPI et adoptés par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) en 1999, en constituent le principal exemple.

L'OMPI est, à l'échelle mondiale, le principal fournisseur de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, aussi bien pour les domaines internationaux (domaines génériques de premier niveau ou "gTLD") que pour les domaines nationaux (ou territoriaux), souvent dénommés ccTLD.

L'OMPI et les Principes UDRP

Les Principes UDRP couvrent les litiges soumis par des propriétaires de marques pour des noms de domaine portant atteinte à leurs droits. Les Principes UDRP s'appliquent à tous les gTLD (tels que .com, .info, .net, .org) et aux nouveaux gTLD (tels que .app, .site, .在线).

Les Principes UDRP, eux-mêmes, ou une variante, s'appliquent également à de nombreux ccTLD qui les ont adoptés sur une base volontaire.

Depuis que l'OMPI a commencé à offrir des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine à la fin de 1999, et a été saisie de plus de 56 000 litiges soumis par des propriétaires de

marques de plus d'une centaine de pays du monde entier.

Les experts de l'OMPI – neutres, indépendants et externes – saisis d'un litige soumis selon les Principes UDRP décident du transfert du nom de domaine au requérant sur la base des critères suivants :

- i. le nom de domaine est identique à la marque en question ou similaire au point de prêter à confusion;
- ii. le défendeur n'a aucun droit ni intérêt légitime sur le nom de domaine; et
- iii. Le nom de domaine a été enregistré et est utilisé de mauvaise foi.

Nombre total de litiges relatifs à des noms de domaine administrés par l'OMPI par année





Ressources de l'OMPI en matière de dépôt de plaintes selon les Principes UDRP

Pour faciliter leurs recherches sur la jurisprudence applicable et la préparation de leur dossier, les propriétaires de marques ont fréquemment recours aux ressources de l'OMPI en matière de dépôt de plaintes, disponibles en ligne et accessibles gratuitement pour les parties.

Synthèse de la jurisprudence de l'OMPI :

wipo.int/amc/en/domains/search/overview3.0

Index des décisions des commissions administratives de l'OMPI :

www.wipo.int/amc/fr/domains/search/legalindex/index.html

Recherche de litiges antérieurs :

wipo.int/amc/fr/domains/search

Plaintes et réponses types :

wipo.int/amc/fr/domains/complainant/
wipo.int/amc/fr/domains/respondent/index.html

Ateliers de formation aux Principes UDRP :

wipo.int/amc/fr/events

Statistiques sur les litiges relatifs aux noms de domaine

wipo.int/amc/en/domains/statistics

Adresse électronique du service à la clientèle :

arbiter.mail@wipo.int

En savoir plus sur les services de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine : wipo.int/amc/fr/domains

Pourquoi envisager d'adopter les Principes UDRP plutôt qu'une variante expressément adaptée au ccTLD?

- Une large reconnaissance par les propriétaires de marques du monde entier
- Compétence et possibilité d'application à l'échelle mondiale
- Efficacité en termes de temps et de coûts
- Jurisprudence prévisible
- Simplicité contractuelle grâce à l'application obligatoire des conditions générales d'enregistrement des noms de domaine
- Mise en œuvre directe de la décision par les Unités d'enregistrement ou les offices d'enregistrement de ccTLD
- Plaintes et réponses par voie électronique dans un souci de respect de l'environnement
- Permet d'éviter le transfert du nom de domaine à un tiers ("cyberflight") ou le choix d'une juridiction pour des raisons de convenances personnelles
- "Recours" toujours possibles devant les tribunaux
- Champ d'application restreint, limité au droit des marques reconnu dans le monde entier
- Possibilité pour les parties de regrouper les domaines gTLD et ccTLD dans une seule plainte UDRP afin de réduire les coûts.

Pourquoi envisager d'avoir recours à des variantes des Principes UDRP?

Certains ccTLD préfèrent adapter les Principes UDRP à leurs spécificités locales (par exemple, des considérations économiques, juridiques ou linguistiques nationales).

L'OMPI peut aider les ccTLD à tenir compte ces circonstances particulières en ajustant les Principes UDRP de plusieurs façons, par exemple :

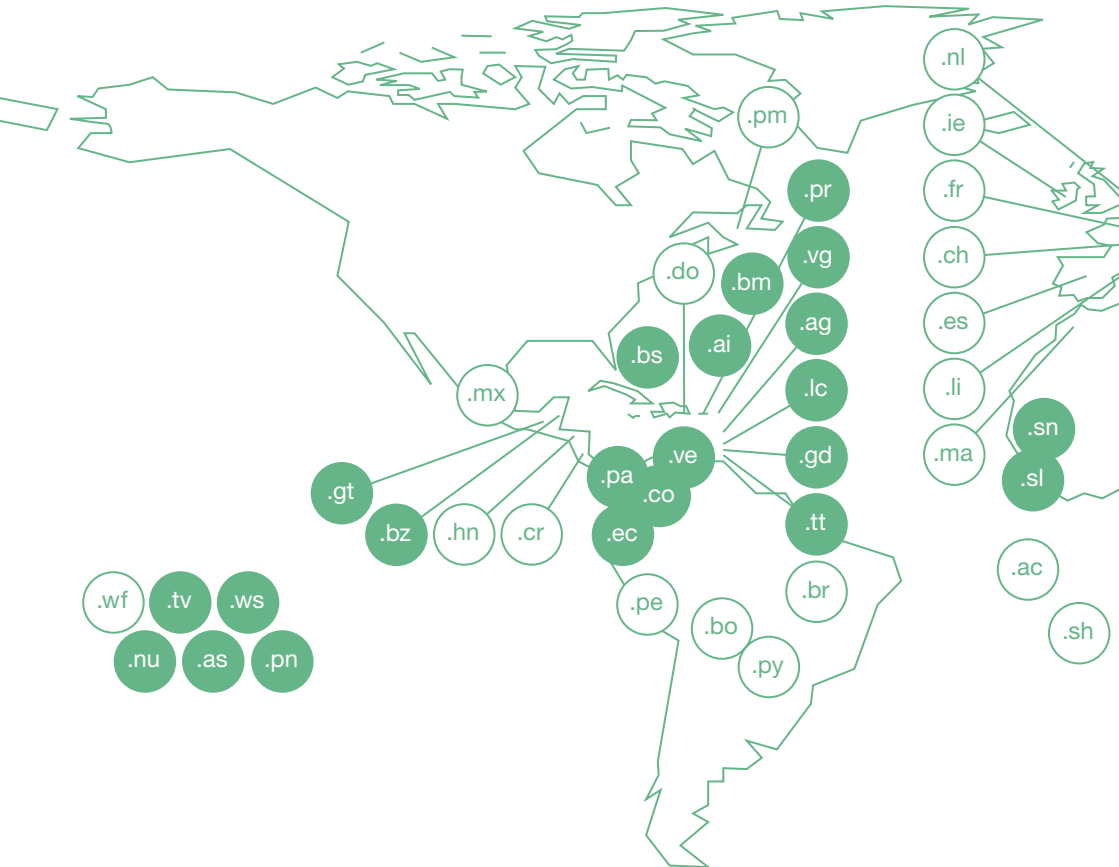
- types de droits protégés (marques et certains autres types de droits protégés au niveau national)
- langue (généralement l'anglais et la langue nationale)
- experts (internationaux, ou seulement nationaux)
- recours (limités aux tribunaux nationaux)

“La mise à jour réussie des règles relatives au .MX en vue de l'utilisation de procédures 100% électroniques s'appuie sur l'expérience du Centre de l'OMPI et illustre notre bonne collaboration. Cette mise à jour est avantageuse non seulement pour les parties concernées mais aussi pour l'environnement”.

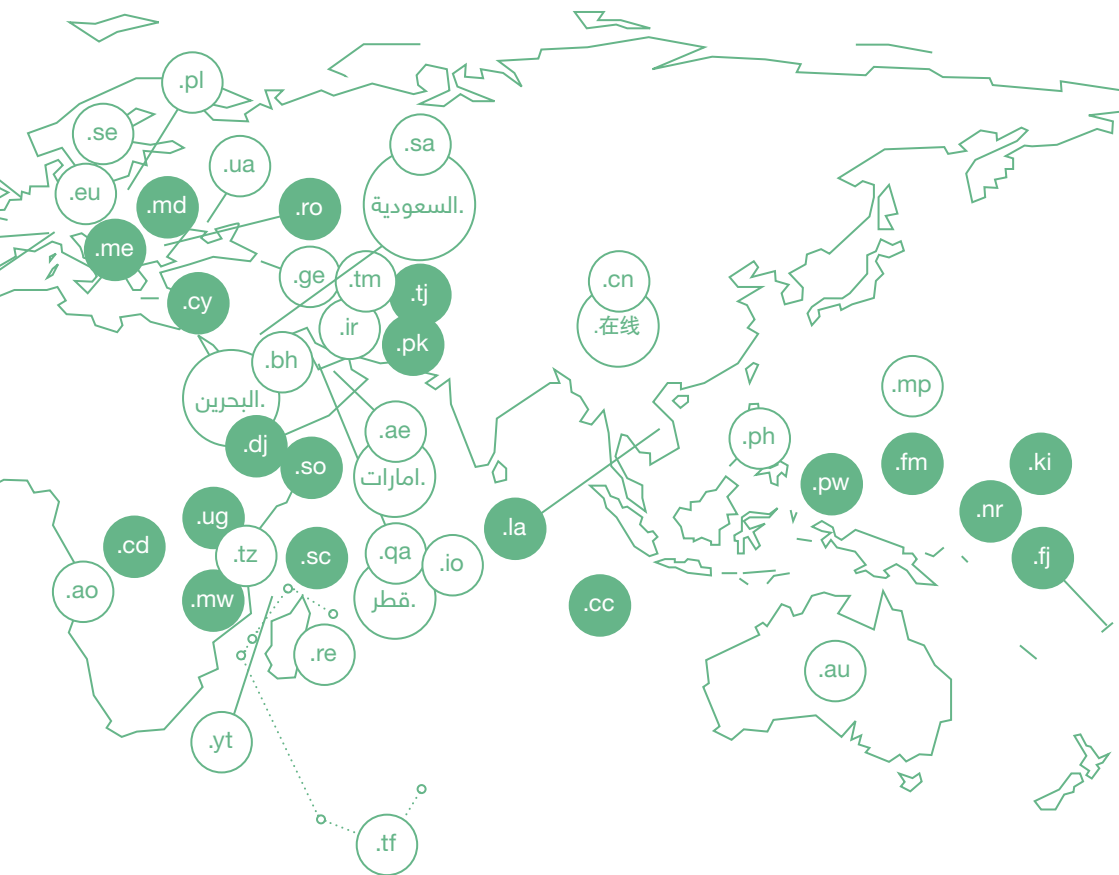
NIC-Mexico

l'office d'enregistrement du domaine .MX

ccTLD ayant adopté les Principes UDRP ●



ccTLD ayant adopté une variante des Principes UDRP ○



Pages Web de l'OMPI consacrées aux ccTLD

Outil de référence pour les parties aux litiges et les autres parties intéressées, les pages de l'OMPI consacrées aux ccTLD comprennent **des tableaux comparatifs faciles à utiliser** qui mettent en évidence les différences entre la politique de règlement des litiges de chaque office d'enregistrement de ccTLD et les Principes UDRP.

Ces informations peuvent aider les parties à décider si et comment soumettre un litige.

Pour les plus de 80 ccTLD pour lesquels l'OMPI offre des services de règlement des litiges, les pages Web de l'OMPI consacrées aux ccTLD fournissent des informations sur les éléments suivants :

- conditions d'enregistrement (par exemple, critères d'éligibilité)
- outils de recherche Whois
- principes directeurs concernant le règlement des litiges et règles de procédure
- plaintes et réponses types
- recherche de décisions antérieures
- caractères de la langue locale pris en charge.

WIPO Domain Name Dispute Resolution Service for .EU (and .eu and .eu)

*** Parties which are located in the United Kingdom and that are contemplating filing a complaint under the ADR Rules, are reminded to consult the Brexit Notice on EURid's webpage with respect to the eligibility criteria. More information is available here: <https://eurid.eu/en/register-a-eu-domain/brexit-notice/> ***

| | |
|---------------------------|---|
| Country / Territory Code | .EU (and .eu and .eu) |
| Country / Territory Name | European Union |
| Whois Search | Whois Search |
| Dispute Resolution Policy | <p>Regulation (EC) No 733/2002</p> <p>Regulation (EC) No 874/2004</p> <p>Regulation (EC) No 1654/2005</p> <p>Regulation (EC) No 1255/2007</p> <p>Regulation (EC) No 560/2009</p> <p>Regulation (EU) No 2019/517</p> |
| Procedural Rules | <p>Variation of UDRP</p> <p>.eu Alternative Dispute Resolution Rules (the "ADR Rules") [see paragraph 15 concerning Name Redaction Requests]</p> <p>WIPO Supplemental Rules for .eu Alternative Dispute Resolution Rules</p> <p>Relevant differences between the UDRP and the ADR Rules</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rights covered ▶ Requirements ▶ Bad Faith ▶ Examples of Bad Faith ▶ Mutual Jurisdiction ▶ Remedies ▶ Language of Proceedings ▶ Deadline for Response ▶ Timing of decision ▶ Implementation of decision |
| WIPO Model Pleadings | <p>Complainant</p> <p>WIPO Model Complaint</p> <p>WIPO Model of Complainant's Request to change the Language of the ADR Proceeding</p> <p>Respondent</p> <p>WIPO Model Response</p> |
| Fees | <p>Schedule of Fees</p> <p>[***A special fee subsidy by EURid applies until further notice***]</p> |
| WIPO Experts | WIPO Experts |
| Domain Registry | <p>http://www.iana.org/root-whois/eu.htm</p> <p>https://eurid.eu/en/</p> |
| Registration Agreement | <p>Terms and Conditions</p> <p>Registration Policy</p> |
| Eligibility Criteria | Registration of EU (and .eu and .eu) domain names is restricted |

WIPO Toolkit

Panel Decisions

WIPO Model Complaint

WIPO Model of Complainant's Request to change the Language of the ADR Proceeding

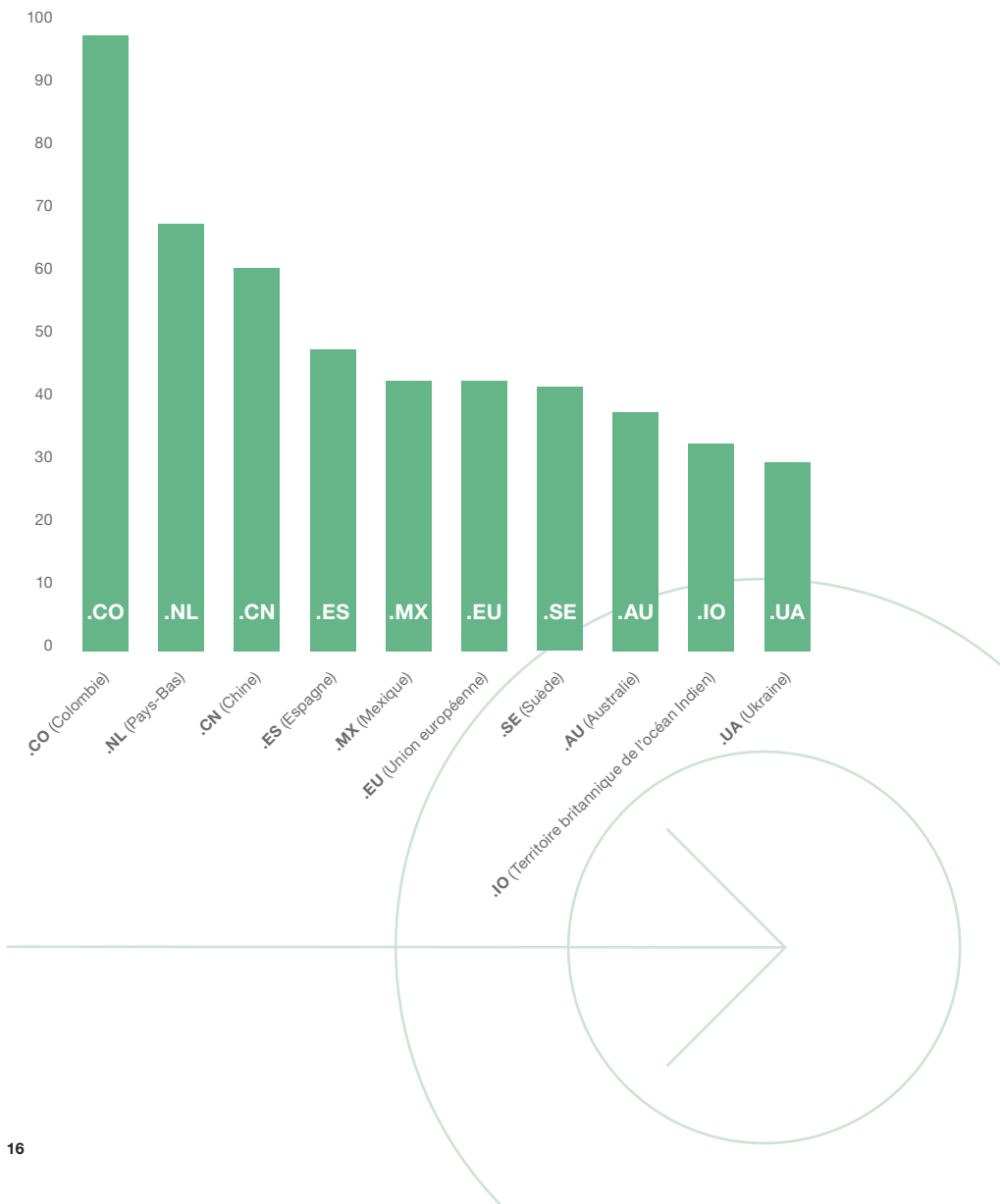
WIPO Model Response

WIPO Model Response to Complainant's Request to change the Language of the ADR Proceeding

Schedule of Fees

.EU Guide (recorded webinar in English)

10 principaux ccTLD pour lesquels l'OMPI offre des services de règlement des litiges en 2021, par nombre de litiges



L'OMPI a fait ses preuves auprès des parties et des partenaires du monde entier

“Les principes UDRP constituent le seul recours abordable et efficace dont disposent les propriétaires de marques pour lutter contre l'enregistrement abusif de noms de domaine dans plusieurs pays. Dans plus de 45 000 litiges portant sur plus de 82 000 noms de domaine, l'OMPI a fait preuve de cohérence, d'équité et de transparence. L'OMPI offre des ressources jurisprudentielles uniques, ses experts sont bien formés et ses décisions sont raisonnables et bien argumentées. Sans le leadership de l'OMPI, nos membres qui sont propriétaires de marques seraient beaucoup plus pauvres et les consommateurs qui comptent sur eux seraient exposés aux nombreux dangers qui accompagnent souvent le cybersquattage”.

MARQUES

Association européenne des propriétaires de marques
2018

Règlement extrajudiciaire des litiges axé sur la propriété intellectuelle

Outre les services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre de l'OMPI propose également des services de règlement extrajudiciaire des litiges, rapides et économiques, pour **tous les autres types de litiges relatifs à la propriété intellectuelle**. Ces services sont neutres, ont une dimension internationale et sont offerts à titre gracieux.

Grâce aux clauses types de l'OMPI, la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré et la procédure d'expertise de l'OMPI permettent à des parties privées de régler efficacement leurs litiges nationaux ou transfrontaliers en matière de propriété intellectuelle et de technologie en dehors des tribunaux.

Le Centre de l'OMPI collabore également avec les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux des États membres afin de faire connaître les avantages du règlement extrajudiciaire des litiges pour prévenir et résoudre les litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie.

En savoir plus sur les services de l'OMPI en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine : www.wipo.int/amc/fr

Règlements de l'OMPI et intermédiaires neutres

Les règlements de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de procédure d'expertise de l'OMPI sont adaptés à tous types de litiges commerciaux. Par ailleurs, ils contiennent des dispositions visant à répondre aux **besoins spécifiques relatifs aux litiges en matière de propriété intellectuelle**, notamment en ce qui concerne la confidentialité et les éléments de preuve techniques. Les parties peuvent s'appuyer sur la vaste base de données de l'OMPI répertoriant des **arbitres, des médiateurs et des experts internationaux et indépendants, compétents dans tous les domaines de la propriété intellectuelle et de la technologie.**

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

À travers les offices de Genève (Suisse), et de Singapour, le Centre de l'OMPI offre des options de règlement extrajudiciaire des litiges, telles que des procédures de médiation et d'arbitrage, pour permettre aux parties privées de régler efficacement leurs **litiges nationaux ou transfrontaliers**. Le Centre de l'OMPI, qui a une vocation internationale et est spécialisé dans les litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie, met l'accent sur la **maîtrise du temps et du coût de ses procédures.**



Photo : Maxwell Chambers Pte. Ltd

Bureaux du Centre de l'OMPI aux Maxwell Chambers à Singapour

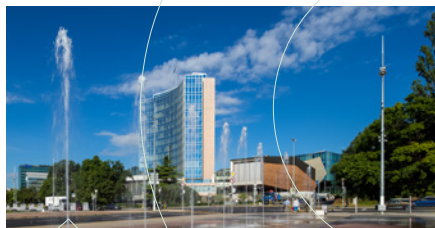


Photo : OMPI / Bierrod

Siège de l'OMPI à Genève (Suisse)

L'OMPI vise à aider votre ccTLD à répondre à ses besoins en matière de conseils de politique générale et d'administration des plaintes.

Les autorités nationales ou les offices d'enregistrement de ccTLD intéressés par cette offre d'assistance (gratuite), ou souhaitant explorer d'autres possibilités, sont encouragés à prendre contact avec le Centre de l'OMPI à l'adresse suivante arbiter.mail@wipo.int ou à consulter la page Web du Centre de l'OMPI à l'adresse suivante wipo.int/amc/fr/domains/cctld



“Depuis juin 2017, EURid (l'office d'enregistrement des noms de domaine .eu et .eu) a bénéficié non seulement de l'expérience reconnue de l'OMPI en matière d'administration des litiges dans un grand nombre de langues, mais aussi de ses conseils concernant des mises à jour adaptées de la politique de règlement extrajudiciaire des litiges concernant le domaine .EU.”

EURid

L'office d'enregistrement des noms de domaines .eu et .eu



Pour plus d'informations,
veuillez contacter

**Centre d'arbitrage et de
médiation de l'OMPI (Genève)**

34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 22 338 82 47
Tlcp. : +41 22 338 83 37

**Centre d'arbitrage et de
médiation de l'OMPI (Singapour)**

Maxwell Chambers Suites
28 Maxwell Road #02-14
Singapore 069120

Tél. : +65 6225 2129
Tlcp. : +65 6225 3568

www.wipo.int/amc
arbiter.mail@wipo.int

© OMPI, 2023



Attribution 4.0
International (CC BY 4.0)

La licence Creative Commons (CC) ne s'applique pas aux images et au contenu de la présente publication qui n'appartient pas à l'OMPI.

Publication de l'OMPI n° 1069F/2023
DOI 10.34667/tind.44912